

Règlement du concours LE DÉFI REVOLT-IA DE LA FONCTION PUBLIQUE

21 mars 2023

1. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ ORGANISATRICE

La Fondation Voltaire, fondation de Woonoz SAS, publiée au JOAFE du 12 octobre 2019 (annonce n° 2120), située 1 avenue Sidoine-Apollinaire, 69009 Lyon, SIRET n° 878 115 500 00018, est l'Entité Organisatrice du présent concours.

Le concours est réservé aux agents, collaborateurs et élus de la fonction publique du territoire français (France métropolitaine et DOM-COM).

2. PRÉSENTATION DU CONCOURS

Le DÉFI REVOLT-IA DE LA FONCTION PUBLIQUE concours basé sur un jeu d'évasion 100 % mobile et distanciel, conçu par le Projet Voltaire, visant à créer une émulation de groupe et appréhender de façon ludique les règles de la langue française.

Grâce à un scénario futuriste et une mise en scène virtuelle, les équipes participantes sont invitées à libérer le monde d'une dictature technologique en moins de 90 minutes.

Les utilisateurs du jeu résolvent dix énigmes reposant sur des règles de français du Projet Voltaire : orthographe, grammaire, vocabulaire. La première énigme est donnée en tant que tutoriel.

Chaque équipe de jeu est créée par un Capitaine agent, collaborateur ou élu de la fonction publique du territoire français (France métropolitaine et DOM-COM). Le Capitaine doit constituer une équipe en recrutant cinq membres au maximum (les équipiers), salariés ou dirigeants d'entreprises ou d'associations.

Pour inscrire son équipe, le Capitaine devra indiquer ses nom, prénom, courriel, téléphone, fonction ; l'identité de la structure : type, n° SIRET/RNA/UAI, nom, effectifs ; le nom de l'équipe qu'il inscrit. Ces éléments d'identification sont requis à des fins statistiques ou de support technique. Ce jeu est offert par la Fondation Voltaire dans le cadre du **DÉFI REVOLT-IA DE LA FONCTION PUBLIQUE**, aucuns frais de participation ne sont demandés.

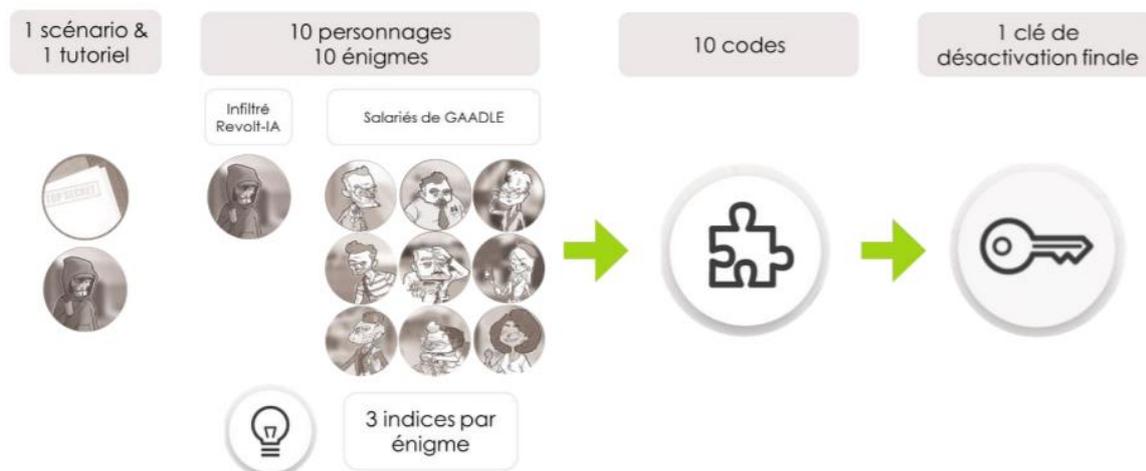
Il n'est pas demandé d'informations sur les autres membres constituant l'équipe.

Le jeu se pratique via une application mobile : Revolt-IA Projet Voltaire, accessible gratuitement sur les *stores* Google Play et Apple iTunes. Lors du jeu, qui peut se jouer à distance, en présentiel ou en mode hybride, chaque joueur doit disposer d'un téléphone mobile incluant l'application.

L'application mobile doit être supportée par des versions récentes des systèmes d'exploitation iOS ou Android. Chaque joueur doit disposer d'une connexion stable à un réseau internet.

Dans le cas où un ou plusieurs membres d'une équipe sont à distance, l'équipe doit utiliser une solution de visioconférence ou au minimum de conférence audio (de type Teams, Zoom ou WhatsApp).

Le principe du jeu



Rôle du Capitaine

Le Capitaine d'équipe crée son équipe à partir de la page <https://www.projet-voltaire.fr/revolt-ia-fonction-publique/>. Après l'inscription de son équipe, le Capitaine reçoit un courriel explicatif, comportant son identifiant Capitaine personnel, ainsi que l'identifiant commun aux équipiers et le guide du jeu qu'il devra impérativement communiquer à ses équipiers en amont de la partie.

Après téléchargement depuis les *stores*, il accède à l'application mobile Revolt-IA avec son identifiant Capitaine. Il recrute des équipiers. Il peut s'occuper de l'organisation d'une visioconférence d'équipe si nécessaire. Durant le jeu, il peut naviguer et interagir dans l'application mobile, consulter des énigmes, saisir des réponses, déclencher des indices, saisir la clé finale.

Rôle des équipiers

Après téléchargement depuis les *stores*, les équipiers accèdent à l'application mobile Revolt-IA avec leur identifiant commun, envoyé par le Capitaine. Ils peuvent naviguer dans l'application mobile, consulter des énigmes, consulter des indices déclenchés par le Capitaine.

Déroulement du jeu le jour J

À 12 h le mardi 21 mars 2023, tous les joueurs – capitaines et équipiers – se rendent sur la page [Youtube de la Fondation Voltaire](#) pour le lancement en direct.

Avant le démarrage du compte à rebours, les équipes sont censées avoir pris connaissance des modalités de connexion, téléchargé l'application mobile et consulté le guide des équipes.

1. Réunion de l'équipe (en visioconférence si nécessaire) 15 minutes avant l'heure de début de jeu (tel que préconisé dans les courriels adressés au Capitaine et dans le guide des équipes).
2. Connexion du Capitaine avec son identifiant propre et des équipiers avec leur identifiant commun.
3. Découverte en équipe du scénario et du tutoriel (première énigme).

4. Lancement du compte à rebours à 12 h 15 précises, début de la résolution des 9 énigmes restantes (à résoudre dans l'ordre ou dans le désordre) puis, une fois toutes les énigmes validées via l'application mobile, recherche de la clé finale.

5. Fin du jeu à 13 h 45, au bout de 90 minutes de jeu. Plus aucune réponse à une énigme ou clé finale ne pourra être saisie dans l'application au-delà.

Publication du classement

Les équipes qui arriveront en première place dans le classement seront celles qui auront cumulé le plus de points dans le meilleur délai.

Liste des actions de jeu et nombre de points gagnés :

- Une énigme résolue sans recours aux indices rapporte 50 points.
- Une énigme résolue après 1 indice rapporte 45 points.
- Une énigme résolue après 2 indices rapporte 35 points.
- Une énigme résolue après trois indices rapporte 20 points.
- La découverte de la clé finale rapporte 50 points.
- La découverte de la clé finale avant la fin du concours rapporte des points bonus, les minutes restantes étant converties en points.

Les trois meilleures équipes de chaque podium seront informées par téléphone ou par courriel, selon les coordonnées transmises lors de l'inscription par le Capitaine, et les résultats (rang + nom d'équipe + nom d'établissement), leurs résultats uniquement seront communiqués dans l'après-midi du 21 mars 2023 via les réseaux sociaux et outils de communication du Projet Voltaire et de la Fondation Voltaire.

Les podiums récompensés pour ce DÉFI REVOLT-IA DE LA FONCTION PUBLIQUE sont les suivants :

1. Podium général de la fonction publique
2. Podium des Conseils Régionaux
3. Podium des Conseils départementaux
4. Podium des Communes
5. Podium des Administrations d'état
6. Podium des Etablissements Publics à caractère industriel et commercial (EPIC)
7. Podium des Etablissements Publics Administratifs (EPA)

3. DATES DU CONCOURS

Le concours se déroulera le mardi 21 mars 2023 de 12 h à 14 h, heure de Paris. Ce concours est précédé d'un temps d'inscription qui s'ouvrira le 31 janvier à 12 h et se clôturera le 20 mars 2023 à 23 h. Le 21 mars de 12 h à 12 h 15 auront lieu la présentation et le lancement du jeu sur la page [Youtube de la Fondation Voltaire](#). Puis le jeu démarrera à 12 h 15 précises et durera 90 minutes. À 13 h 45 précises, le jeu s'arrêtera et plus aucune réponse ne pourra être saisie.

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

4.1 La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat.

L'inscription est gratuite. Ce n'est pas un entraînement en ligne mais un concours offert par la Fondation Voltaire.

4.2 Pour participer au concours du DÉFI REVOLT-IA DE LA FONCTION PUBLIQUE, le capitaine d'équipe doit respecter certaines conditions :

- être agent, collaborateur ou élu de la fonction publique du territoire français (France métropolitaine et DROM-COM) ;
- constituer une équipe en recrutant cinq équipiers au maximum (également agent, collaborateur ou élu de la fonction publique du territoire français (France métropolitaine et DROM-COM)).

Une fois inscrits, les capitaines s'engagent à maintenir leur participation jusqu'à la fin du concours. En cas d'abandon d'un membre de l'équipe avant le jeu, il pourra être remplacé. Un capitaine ne peut s'inscrire que dans une seule équipe. Il ne peut pas participer au concours dans deux équipes (ou plus) différentes.

Dans un souci de représentativité, seule une équipe d'un même établissement peut être déclarée lauréate parmi les trois gagnants du podium. Si deux équipes ou plus d'un même établissement (SIRET/RNA/UAI commun) sont qualifiées pour le podium, seule celle ayant le plus grand nombre de points et le meilleur temps sera sélectionnée pour le podium.

5. GARANTIES

Toute équipe participante garantit avoir obtenu l'ensemble des informations nécessaires pour participer au concours.

Les trois équipes gagnantes de chaque podium garantissent avoir l'ensemble des autorisations nécessaires pour participer et accordent expressément à l'Entité Organisatrice une licence gratuite, cessible et non exclusive d'accéder, d'utiliser, de reproduire, de représenter, de diffuser, de distribuer, de publier leur participation au concours – nom et photo de l'équipe, nom et logo de l'établissement employeur, ville, département, région, score obtenu, verbatim de finalistes – sur les différents supports de communication de la Fondation Voltaire, du Projet Voltaire et de leurs partenaires.

6. DOTATIONS

À la clôture du jeu, 3 équipes par podium seront sélectionnées pour accéder au podium dédié selon leurs points cumulés et le temps passé.

6.1 Des Chèque Lire© seront offerts par le Groupe UP, partenaire de l'événement, aux 3 équipes lauréates du Podium général de la fonction publique et distribués par courrier postal ou par mail en

version dématérialisée à chacun des membres de ces trois équipes lauréates dans les 30 jours qui suivent l'événement. Détails des valeurs des Chèque Lire offerts :

1er prix : 80€ x 6 personnes maximum = 480 €

2nd prix : 40€ x 6 personnes = 240 €

3ème prix : 20€ x 6 personnes= 120 €

6.2 Des ouvrages sur la langue française seront offerts par la Fondation Voltaire, organisatrice de l'événement, aux 6 équipes lauréates de la 1^{ère} marche des podiums par entité (Conseils Régionaux ; Conseils départementaux ; Communes ; Administrations d'état ; EPIC ; EPA) d'une valeur comprise entre 10 et 20 €TTC pour chaque participant lauréat (6 personnes maximum par équipe). Le routage est inclus et offert à hauteur d'un envoi groupé par équipe lauréate à une seule et même adresse postale.

6.3 Des cahiers ludiques sur la langue française seront offerts par la Fondation Voltaire, aux 12 équipes lauréates de la 2^e et de la 3^e marche des podiums par entité (Conseils Régionaux ; Conseils départementaux ; Communes ; Administrations d'état ; EPIC ; EPA) d'une valeur de 2,12 € pour chaque participant lauréat (6 personnes maximum par équipe). Le routage est inclus et offert à hauteur d'un envoi groupé par équipe lauréate à une seule et même adresse postale.

6.3 L'Entité Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout retard ou problème dans la remise du prix pour des raisons de transport ou de tout autre cas fortuit. En cas d'absence de remise du prix pour cause d'adresse erronée et/ou de changement d'adresse ou pour tout autre cas fortuit, aucune réclamation ne sera admise.

7. RÈGLES DU CONCOURS

7.1 Le principe

Le DÉFI REVOLT-IA DE LA FONCTION PUBLIQUE est un jeu d'évasion réservé aux agents, collaborateurs et élus de la fonction publique du territoire français (France métropolitaine et DROM-COM).

Chaque équipe participante doit être composée de six membres au maximum, dont un Capitaine. Le concours se déroule en deux étapes :

- inscriptions ;
- jeu.

7.2 Les inscriptions

Seul un agent, collaborateur et élu de la fonction publique du territoire français (France métropolitaine et DROM-COM) peut inscrire une équipe. Il est donc le Capitaine.

Après l'inscription de son équipe, le Capitaine reçoit un courriel explicatif, comportant son identifiant, l'identifiant des équipiers et le guide du jeu qu'il devra impérativement communiquer à ses équipiers.

L'inscription et le jeu sont gratuits.

L'inscription d'une équipe se fait exclusivement depuis la page internet dédiée : <https://www.projet-voltaire.fr/revolt-ia-fonction-publique/> Les inscriptions sont possibles entre le 31 janvier à 12 h et le 20 mars 2023 à 18 h.

Formulaire d'inscription :

]Inscris mon organisme :

TYPE DE STRUCTURE*

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT*

TYPE D'ÉTABLISSEMENT*

N° SIRET*

]Inscris maintenant mon équipe :

PRÉNOM DU CAPITAINE D'ÉQUIPE*

NOM DU CAPITAINE D'ÉQUIPE*

ADRESSE E-MAIL DU CAPITAINE D'ÉQUIPE*

TÉLÉPHONE DU CAPITAINE D'ÉQUIPE*

FONCTION DU CAPITAINE D'ÉQUIPE*

NOM DE L'ÉQUIPE*

Je ne suis pas un robot 
reCAPTCHA
Conférence de Sécurité

Je valide

8. INFORMATIONS GÉNÉRALES

8.1 Le simple fait de participer au concours **DÉFI REVOLT-IA DE LA FONCTION PUBLIQUE** implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. L'Entité Organisatrice tranchera en dernier ressort toute contestation. Les contestations ne seront plus recevables au-delà d'un délai de deux mois à compter de la date de fin du concours. Sauf en cas d'erreur manifeste, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de l'Entité Organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au concours.

8.2 L'Entité Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure) ou par suite de tout autre événement considéré par elle comme rendant impossible l'exécution du concours **DÉFI REVOLT-IA DE LA FONCTION PUBLIQUE** dans les conditions initialement prévues, le concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

8.3 Le Capitaine est informé que les données le concernant qui lui sont demandées sont nécessaires pour le traitement de sa participation au concours, pour le support technique et à des fins statistiques. Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 du Parlement européen relatif à la protection des données et de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dans sa version en vigueur relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Capitaine participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant. Par simple lettre envoyée à Fondation Voltaire, 1 avenue Sidoine-Apollinaire, 69009 Lyon, France, ou par courriel envoyé à contact@fondation-voltaire.fr, cette personne peut demander à obtenir notamment l'obtention d'informations sur le traitement des données du concours et demander que ses coordonnées soient effacées de la liste comportant l'ensemble des données du concours.

8.4 L'Entité Organisatrice se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, toute équipe dont un membre, par son comportement, nuirait au bon déroulement ou à la réputation du concours.

8.5 Le règlement est déposé à la SAS FRADIN TRONEL SASSARD & ASSOCIÉS, huissiers de justice, 79 bis cours Vitton, 69006 Lyon, France. Il peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite adressée à Fondation Voltaire, 1 avenue Sidoine-Apollinaire, 69009 Lyon, France ou par courriel envoyé à contact@fondation-voltaire.fr. Les frais nécessaires à l'envoi postal du règlement seront remboursés sur demande écrite (avec RIB ou RIP obligatoirement joint), timbre au tarif lent en vigueur – 20 g, dans la limite d'un remboursement par équipe pour toute la durée du jeu. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'Entité Organisatrice, dans le respect des conditions générales du concours. Le règlement est aussi consultable en ligne depuis la page <https://www.projet-voltaire.fr/revolt-ia-fonction-publique/>.

9. LITIGES

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'Entité Organisatrice dont les décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française. Tout différend né à l'occasion de ce concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de l'Entité Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera recevable deux mois après la clôture du concours.

10. ANNEXES

La promotion du concours se fait à travers plusieurs canaux de communication et grâce à plusieurs acteurs.

- La Fondation Voltaire met en œuvre une communication régulière pour promouvoir le concours auprès des agents, collaborateurs et élus de la fonction publique du territoire français (France métropolitaine et DROM-COM):
 - o courriels – voir extrait d'un courriel type ci-dessous ;
 - o affiche ;
 - o publications sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook et Twitter) ;
 - o vidéos.

- Les partenaires du concours communiquent également en direction de leurs contacts via :
 - o courriels ou brèves insérées dans des infolettres ;
 - o affiche ;
 - o publications sur les réseaux sociaux ;
 - o bannières annonçant le concours sur leur site internet.

